

Communiqué de presse - 13 mars 2025

3^e édition de la **Semaine de l'entreprise coopérative BTP** pilotée par le CCCA-BTP, en partenariat avec la Fédération SCOP BTP

Du 17 au 21 mars 2025 partout en France : une quarantaine d'événements pour faire découvrir le modèle de l'entreprise coopérative BTP aux apprentis en formation dans les métiers de la construction



La 3^e édition de la Semaine de l'entreprise coopérative BTP se déroulera du 17 au 21 mars 2025. Cette initiative, pilotée par le CCCA-BTP et organisée en partenariat avec la Fédération SCOP BTP, a pour objectif de promouvoir le modèle de l'entreprise coopérative dans le secteur de la construction auprès des apprentis en formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

La Semaine de l'entreprise coopérative BTP s'inscrit aussi dans le cadre du programme de promotion de l'entrepreneuriat mis en place par le CCCA-BTP auprès des apprentis, pour les sensibiliser à la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

Les 600 entreprises coopératives du BTP mobilisées dans tous les territoires

Lors de cette Semaine, les 600 sociétés coopératives du BTP se mobilisent en région pour venir à la rencontre des jeunes en formation au sein des organismes de formation aux métiers du BTP qui participent à cette initiative.

Au-delà de faire découvrir aux apprentis du BTP le modèle coopératif, qui, par ses spécificités, ses valeurs et son mode de gouvernance séduit de plus en plus de jeunes, son objectif est également d'accompagner des apprentis, futurs entrepreneurs, qui achèvent leur parcours de formation, dans la réalisation de leur projet professionnel.

Une semaine à la découverte d'un modèle d'entreprise équitable, démocratique et pérenne, où...

- **Les salariés ont le pouvoir de décider.** Ceux-ci détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote.
- **Les dirigeants sont choisis et élus par les salariés.** Ce sont eux qui pilotent la société au quotidien, mais ils sont élus dans les assemblées générales.

- **Les bénéfices sont équitablement répartis.** Ces profits sont distribués entre les salariés (participation et intéressement), les réserves de la SCOP et les associés (dividendes).
- **La démocratie prévaut.** Chaque associé dispose d'un droit de vote égalitaire, quel que soit le capital détenu sur le principe : un homme = une voix.
- **Un tiers des bénéfices est réservé pour assurer l'avenir et la pérennité de l'entreprise.** La part des bénéfices mise en réserves contribue à consolider les fonds propres et à conforter l'avenir de l'entreprise. C'est sans doute ce qui explique la pérennité des 600 sociétés coopératives du BTP.

Une quarantaine d'événements inscrits au programme

Comme lors de l'édition précédente organisée en 2023, une quarantaine d'événements sont organisés au niveau régional au sein des organismes de formation aux métiers du BTP et/ou des entreprises coopératives, pour venir à la rencontre des jeunes en formation, prioritairement à partir du brevet professionnel.

Diverses animations sont au programme : des ateliers et des conférences pour présenter le modèle coopératif, des interventions d'entreprises coopératives, des visites d'entreprises coopératives ou de chantiers réalisés par une SCOP.

À l'occasion de cette 3^e édition, un quiz et un concours, avec un week-end à gagner à Toulouse lors du congrès des SCOP en octobre, est organisé à l'attention des apprentis participant à la Semaine de l'entreprise coopérative BTP.

Toutes les régions de France métropolitaine participent, avec 9 événements en Auvergne-Rhône-Alpes, 5 en Bourgogne-Franche-Comté, 3 en Bretagne, 1 en Centre-Val de Loire, 1 en Haut-de-France, 3 en Île-de-France, 3 en Normandie, 8 en Nouvelle-Aquitaine, 5 en Occitanie, 1 en Pays de la Loire et 5 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Expert de la pédagogie de l'alternance depuis plus de 80 ans et accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP, le CCCA-BTP est un interlocuteur privilégié des organismes de formation du BTP. Grâce à son offre de services, il les accompagne pour leur permettre d'anticiper les évolutions, gagner en attractivité, assurer le développement de leur activité, optimiser leur performance et garantir une haute qualité pédagogique sur l'ensemble des territoires. Le CCCA-BTP fait de l'innovation un marqueur fort de son action. Il soutient les expérimentations et les projets innovants, conçoit les ressources et outils pédagogiques adaptés à la montée en compétences des apprentis, aux nouvelles formes d'apprentissage (réalité virtuelle et augmentée, formation à distance, hybridation des compétences...) et aux besoins des entreprises. Il a créé la 3C.Académie, pour accompagner la montée en compétences des salariés des organismes de formation aux métiers du BTP, quel que soit leur métier. Il a également créé WinLab', éclairer de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain, ainsi que l'Accélérateur pédagogique du BTP, pour partager, tester, expérimenter et déployer les innovations pédagogiques au profit des organismes de formation aux métiers du BTP.

>> ccca-btp.fr | f : 3cabtp | l : 3cabtp | @3cabtp | Y : 3cabtp | in : 3cabtp | laconstruction.fr

Fédération des Scop du BTP

Créée en 1946, la Fédération des SCOP du BTP, est un syndicat professionnel d'employeurs. Fédération professionnelle représentant le premier réseau de PME indépendantes et participatives du Bâtiment et des Travaux Publics, elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 8 Fédérations régionales assurant un service de proximité quotidien auprès des Coopératives de BTP sur tout le territoire.

Acteur majeur dans le Bâtiment et les Travaux Publics, la Fédération des SCOP BTP siège dans toutes les instances paritaires, techniques et professionnelles tant au niveau national que régional de sa branche professionnelle. Elle joue également un rôle important au sein du Mouvement Coopératif. Ses 700 mandats syndicaux lui permettent de peser sur les décisions des instances professionnelles du BTP et de conforter son rayonnement. Fédération professionnelle d'influence, la Fédération des SCOP du BTP se positionne, par son action permanente, sur tous les grands dossiers économiques et sociaux qui régissent la vie quotidienne des Coopératives de BTP.

>> scopbtp.org